



**Chamboule-tout
ou
JEU DE MASSACRE ?**

Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CTM,

- Pour avis :
 - Projet de deux conventions de référencement des offres de protection sociale complémentaire pour le personnel des ministères sociaux ;
 - Projet d'arrêté relatif aux épreuves des concours d'inspecteur du travail ;
 - Projet d'instruction relative aux services de renseignement et aux missions d'accès aux droits des DIRECCTE.
- Pour information :
 - Projet de refonte de WIKI'T ;
 - Bilan des offres de formation continue en 2017 ;
 - Point d'actualité Action Publique 2022.

P'UNSA ITEFA alerte sur la présentation par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario concernant les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, en totale contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration que le gouvernement évoque.

Le projet présenté le 25 mai :

- Supprime toutes les compétences des CAP/CCP sur les actes de mobilité et de mutation ;
- Réduit le suivi des promotions !

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires.

Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes, la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle.

L'UNSA ITEFA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la Constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

L'UNSA ITEFA y voit la volonté gouvernementale de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser, seul, chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA ITEFA qui prône **une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.**

- **Les collectifs de travail : parlons-en !**

L'ordre du jour du dernier CTAC (Comité technique d'Administration Centrale) Travail, a mis en exergue deux dossiers que l'UNSA ITEFA ne peut passer sous silence :

- Projet de suppression de la DMML (Délégation Ministérielle aux Missions Locales) ;
- Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 22 juillet 2015 relatif à l'organisation de la DGT.

Sur la suppression de la DMML, humainement de quoi s'agit-il ?

Elle concerne le devenir professionnel et personnel de l'équipe du Délégué Ministériel des Missions Locales, **majoritairement des contractuels**, informée par obligation en avril dernier et sidérée d'un passage accéléré devant le CTAC fin mai !

***Avec une date d'effet du décret de suppression au 1^{er} novembre 2018 !
Pour l'équipe de 11 agents, tous au moins quinquagénaires, à part les 2 apprentis.***

**C'est un véritable plan social qui a été présenté en catimini, et un plan social sec !
Agents du ministère du travail: il y a de quoi s'étrangler!**

Ainsi, depuis la réunion interne du 23 mai dernier, la situation des personnels se conjugue à la nouvelle « mode » DGAFP/DRH ou CAP 2022, à savoir :

- Les 3 titulaires et un agent contractuel en CDI sont priés de se trouver un autre poste d'affectation : sans priorité de reclassement !
- Tous les CDD s'arrêtent au 1^{er} novembre et non à la fin des contrats !

Sur les 5 contractuels en CDD, seuls 2 ont une proposition de poste de la DGEFP (dont ils ne connaissent pas encore les conditions, de durée notamment.....).

Mais, le plus bel exemple de l'inconséquence et de la brutalité de l'administration est concentré sur le dernier recrutement : être sélectionné en novembre 2017 pour un contrat de 3 ans devant débiter le 2 janvier 2018, pour finalement signer le 14 mars 2018 un CDD de 1 an, **et se retrouver dehors le 1er novembre à 61 ans !**

Préfiguration des « réorganisations » issues d'Action Publique 2022 ? Voilà à quoi ressemblera le recours aux contractuels : encore plus de précarité ! Quant aux titulaires, la mobilité sera de mise et sans contre partie, ni concertation.

L'UNSA ITEFA s'étonne que le CTM n'ait pas été saisi pour information sur ce dossier. Certes, il concerne l'organisation des services centraux, mais il aura un impact significatif au sein même des DIRECCTE et des DIECCTE et plus particulièrement des pôles 3^e qui sont à l'œuvre sur les territoires.

Car, une question se pose au cœur même de l'exposé des motifs : « ces missions seront exercées par la DGEFP **ou confiées** », et pour être rassurant, « dans le cadre d'une convention à venir, à l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), représentant du réseau auprès des pouvoirs publics », dépositaire de la convention collective, c'est à dire *l'unique syndicat d'employeurs* de la branche des Missions Locales. Dans le devenir des missions, il est indiqué que les relations entre missions locales et entreprises ainsi que l'élaboration du bilan d'activité des structures **seraient confiées, une fois encore**, à l'UNML, sous-entendant la mise en place, là encore, d'une convention avec la DGEFP.

La question sous-jacente est de savoir : si l'UNML peut être juge et partie ?

De plus, la DGEFP a-t-elle suffisamment de recul pour mesurer l'efficacité de la gouvernance actuelle de la DMML, créée il y a seulement 18 mois, notamment en matière de concertation ? Pourquoi les décideurs nationaux n'avaient-ils pas pensé plus tôt à placer la gouvernance des missions locales sous l'autorité de la DGEFP ? Cette volonté de « se recentrer sur les missions premières de pilotage de cet opérateur » ressemble plus à une reprise en main autoritaire qu'à un choix de rationalité, y compris technocratique.

Avec un modèle économique déjà fragilisé par l'instabilité chronique de leur financement, il paraît « hasardeux » d'imaginer ce que ce changement permanent de gouvernance va apporter « un plus » aux Missions Locales. Par ailleurs, l'UNSA ITEFA doute que la DGEFP/MISI ait les moyens humains et techniques de se substituer à la DMML pour ce qui est de son système d'information.

**Ainsi, il est ajouté à l'instabilité chronique des financements,
une instabilité chronique de la gouvernance!**

Sur le dossier concernant la DGT : Comment expliquer aux personnels des DIRECCTE et des DIECCTE les incidences et les raisons de « *consolider l'organisation de la mission du Service d'animation territoriale, sa mission de pilotage, d'encadrement et d'appui au système d'inspection du travail dans la mise en œuvre des politiques publiques...* » quand dans le même temps, il est mis sur la table de cette instance un projet « d'instruction relative à l'exercice de la mission d'accès au droit par les DIRECCTE et aux services de renseignements ».

Ces deux dossiers ont reçu en CTAC un vote « CONTRE » à l'unanimité des OS en présence !

- **Les collectifs de travail : toujours !**

A l'instar de ce qui a été déclaré précédemment, l'UNSA ITEFA demande le retrait du projet de suppression du site de Reims, ville de 200 000 habitants, comprenant 21 ETP, sur un bassin d'emplois de 90 000 salariés, soit une unité de contrôle de 10 sections d'inspection, rayée d'un trait de plume, au motif exprimé par la Direccte Grand Est que « *les implantations bidépartementales, sans base réglementaire, et les petites UD sont coûteuses en ETP* » alors que l'activité de ce site est plus importante en tous points que celle de Chalons en Champagne ? De plus, la rumeur véhicule une possibilité de fermeture du site de Mulhouse ? Qu'en est-il exactement ?

- **Collectifs de travail : encore !**

L'UNSA ITEFA s'étonne de la volonté du Direccte de PACA de rechercher un **accord de méthode intitulé : Qualité de Vie au Travail** avec les OS dont l'ébauche précise :

*« Il s'agit de concrétiser l'élaboration d'un accord de méthode permettant de préciser comment nous souhaitons engager les discussions autour des sujets prioritaires **et aboutir avant la fin de l'année à un accord autour de la mise en œuvre des dispositions garantissant une qualité de vie au travail avec la construction d'un référentiel de calcul de la charge de travail et le déploiement du télétravail.***

Il est précisé que ce document doit couvrir l'ensemble des objectifs poursuivis, la méthodologie et les moyens de fonctionnement qui seront mis à disposition des organisations syndicales ou des instances. »

Pour l'UNSA ITEFA, outre le fait que cette démarche est oublieuse de la tenue des élections en fin d'année, ce qui montre l'intérêt porté par la hiérarchie régionale, la tentative d'une politique du « donnant/donnant » se fait jour au mépris des textes en vigueur l'un celui du **télétravail** qui est désormais **un droit pour tous les agents** au regard des fonctions qu'ils exercent et qui leur permettent de disposer ou non de cette possibilité, liant ce dernier à l'autre « un référentiel de calcul de la charge de travail »... avec ou sans chronomètre ?

Pour l'UNSA ITEFA ce type de démarche doit, avant tout, faire l'objet d'une concertation sur le périmètre ministériel avec les organisations syndicales.

Pourtant le **champ d'application de l'accord recherché précise** : *« les parties signataires considèrent que la qualité de vie au travail est une démarche globale qui concerne l'ensemble des agents de la DIRECCTE qui doit conduire à répondre aux enjeux de la période et notamment faciliter l'évolution des organisations qui est rendue nécessaire dans le contexte des orientations définies pour la fonction publique dans Action Publique 2022 ».*

Cette démarche régionale serait-elle « un ballon d'essai », diligentée par la DRH, tendant à briser l'homogénéité de l'organisation des services sur le territoire métropolitain et domien et surtout à mesurer, dans un premier temps, **la performance globale** des différents services qui composent la DIRECCTE PACA.

Mais il est vrai que ce morcellement est déjà de mise. L'attribution du CIA a fait montre d'une différence de traitement abyssale entre les DIRECCTE et les DIECCTE, les corps et individuellement les agents, l'administration s'attaquerait-elle à son organisation interne ?

Enfin, que dire de la 4ème réunion de « concertation » sur le devenir et sur « la juste reconnaissance » des **contrôleurs du travail** ? Pour l'UNSA ITEFA, engagée dans cette démarche depuis 2008, force est de constater que les scénarii posés par l'administration ne sont pas à la hauteur d'un ministère reconnaissant les valeurs professionnelles de ses agents qui, jour après jour, font montre de leur engagement et de leur sens du service public, là où ils se trouvent. **L'UNSA ITEFA** réaffirme son positionnement soit : le passage de tous les contrôleurs dans le corps de le corps de l'inspection du travail *pour celles et ceux qui le souhaitent.*

Notre fédération dénonce fermement une destruction annoncée : le ministère du Travail chavire et chancelle encore plus « hélas » au mépris d'un dialogue social confisqué des acteurs du service public et d'une mise devant le fait accompli, qui perdure : la baisse des effectifs et son corollaire la souffrance grandissante des personnels !

Quelle réalité pouvant nous donner à une Fonction Publique, qui facilement «légalise certaines choses sans les légitimer» (Chamfort).

Alors, NON !

car «avec de l'audace on peut tout entreprendre, on ne peut pas tout faire»- Napoléon 1^{er}

Je vous remercie de votre attention.

